Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDTL

Pierre VINCENT
DREAL CA – Service des milieux naturels
Lundi 5 octobre 2015

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

Sommaire

1. Pourquoi une trame verte et bleue ?

2. Qu’est-ce qu’un SRCE ?

3. Appliquer la trame verte et bleue dans les documents d’urbanisme ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

1. Pourquoi une trame verte et bleue ?

2. Qu'est-ce qu'un SRCE ?

3. Appliquer la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme ?

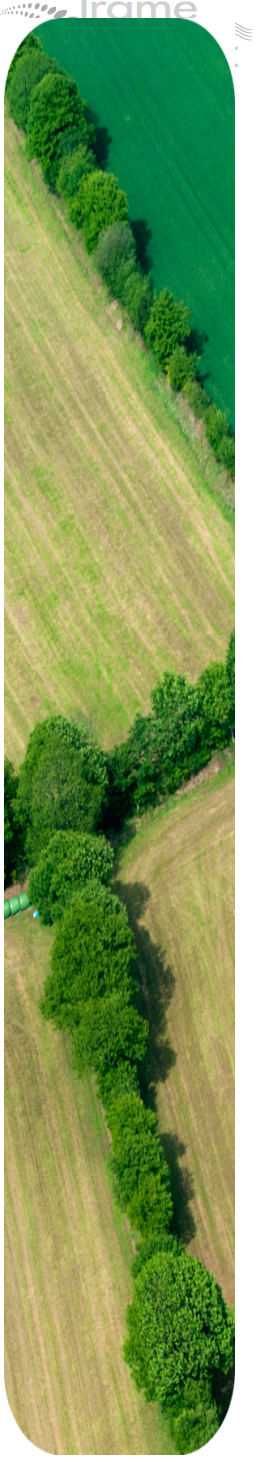

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

La Trame verte et bleue répond à des enjeux écologiques

Disparition des habitats (dégradation, destruction) et fragmentation (isolement des populations, risque d'extinction accru...) : principales causes d'érosion de la biodiversité au XXème siècle.

Taux actuel de disparition des espèces 100 à 1000 fois plus rapide.

Elle peut aussi contribuer aux politiques économiques, paysagères et sociales des territoires

70 000 ha de terres naturelles ou agricoles perdues par an.

Une perte de 1,7 milliard € de services écologiques associés.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

- **Un fonctionnement écologique en <u>réseau</u> :**

Les espèces sauvages se déplacent entre réservoirs de biodiversité,

au sein d'une matrice paysagère, plus ou moins favorable,

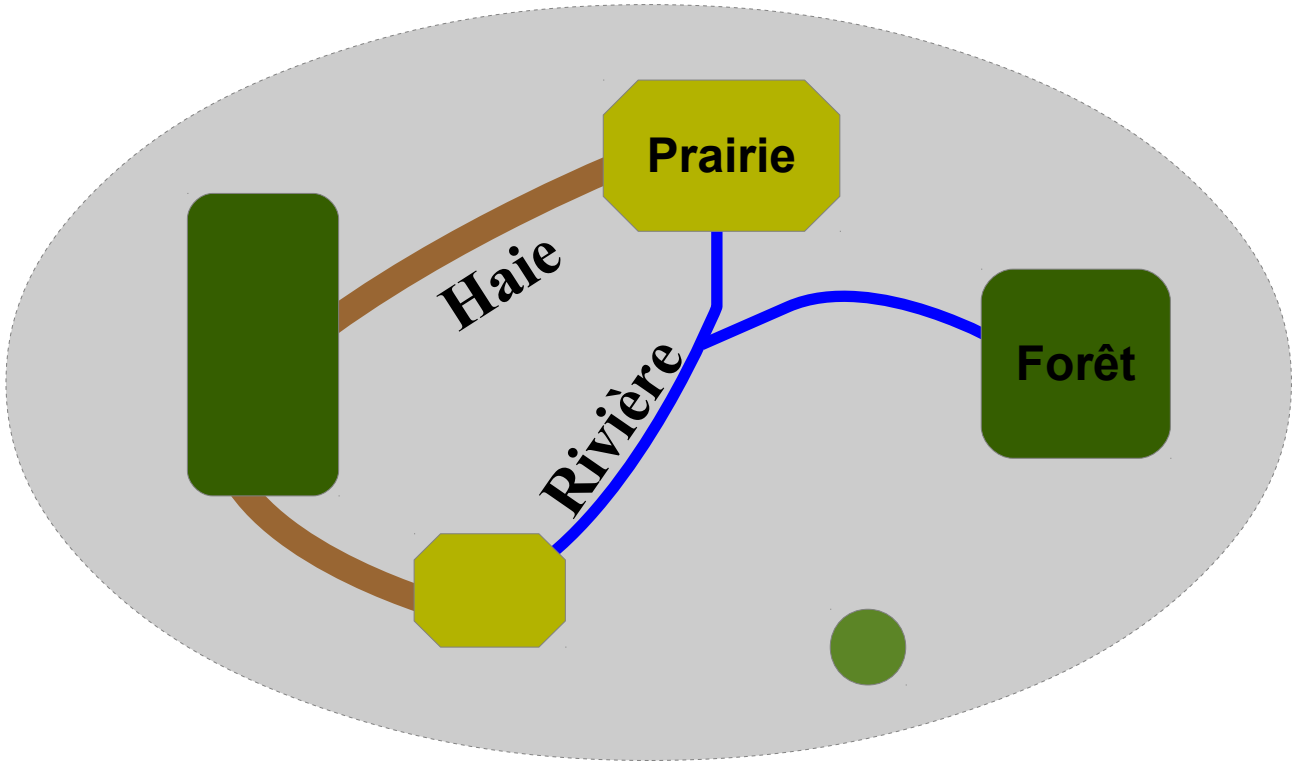

en utilisant des corridors (terrestres ou aquatiques).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

Composantes de la TVB :

- Réservoirs de biodiversité : espaces où la biodiversité est la plus riche [...] à partir desquels les individus se dispersent

- Corridors écologiques : assurent des connexions entre réservoirs de biodiversité

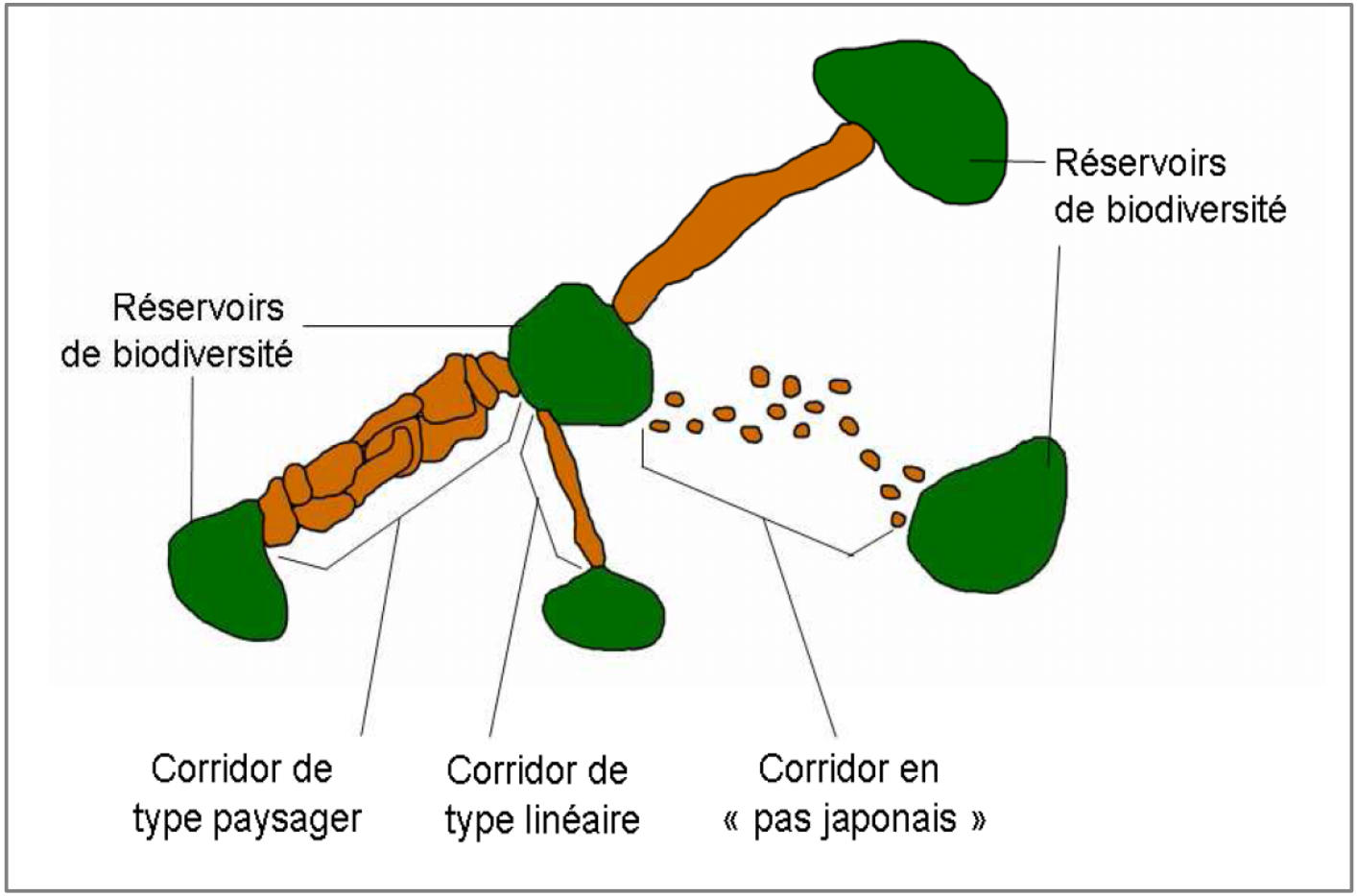

- **Un fonctionnement écologique en <u>réseau</u> :**

Menacé par la destruction et la fragmentation des milieux naturels

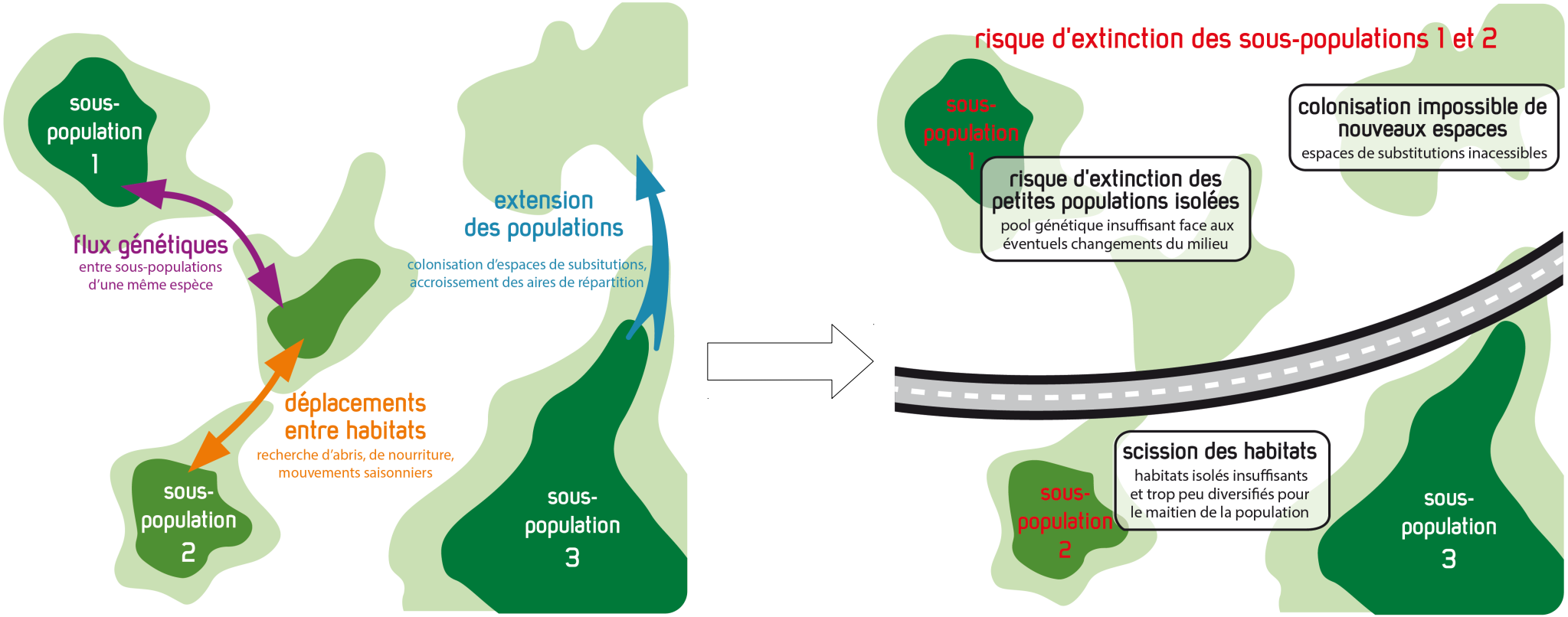

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

- **<u>Sources</u> de destruction et fragmentation des espaces :**

Infrastructures de transport

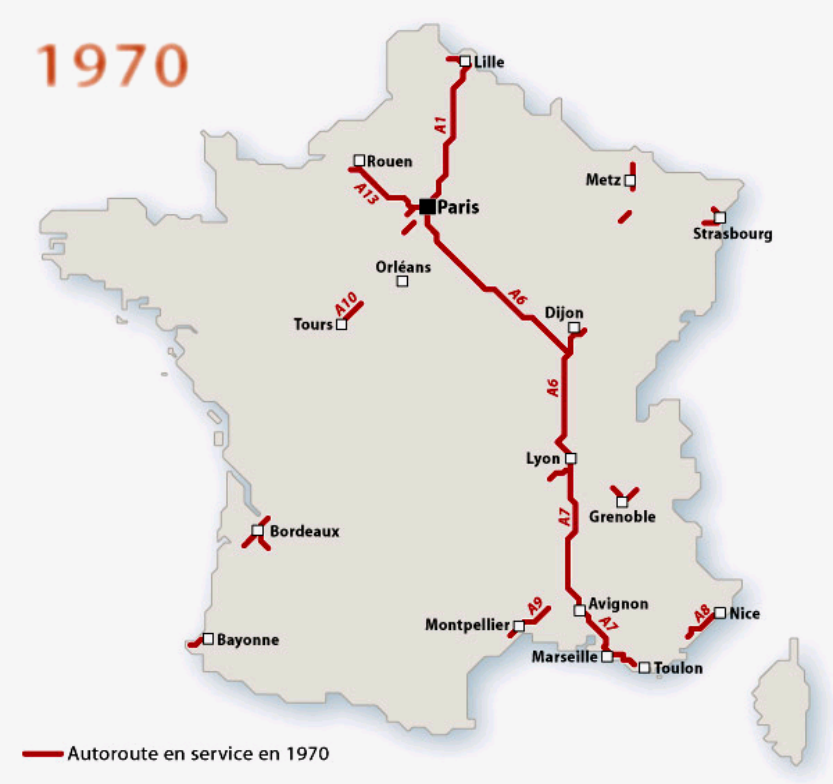

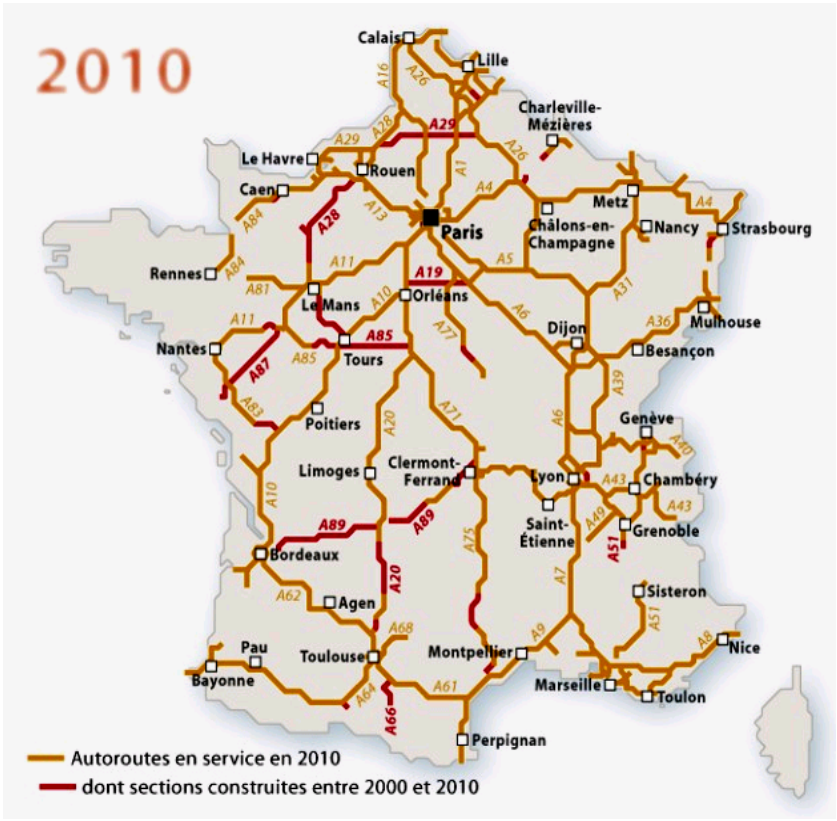

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

- **<u>Sources</u> de destruction et fragmentation des espaces :**

Obstacles sur les cours d'eau

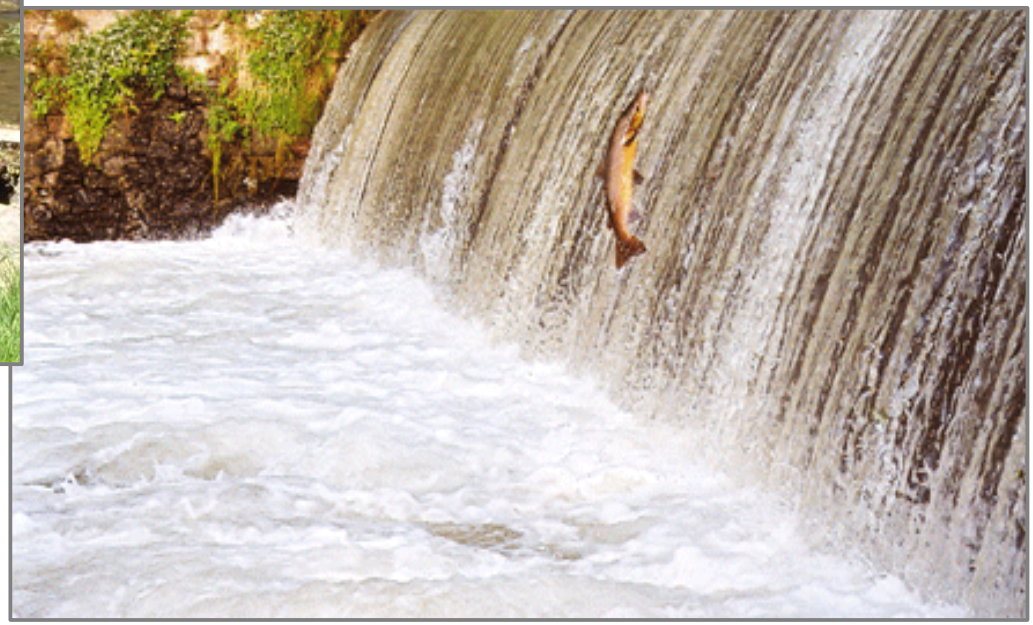

- **<u>Sources</u> de destruction et fragmentation des espaces :**

Urbanisation et artificialisation des sols

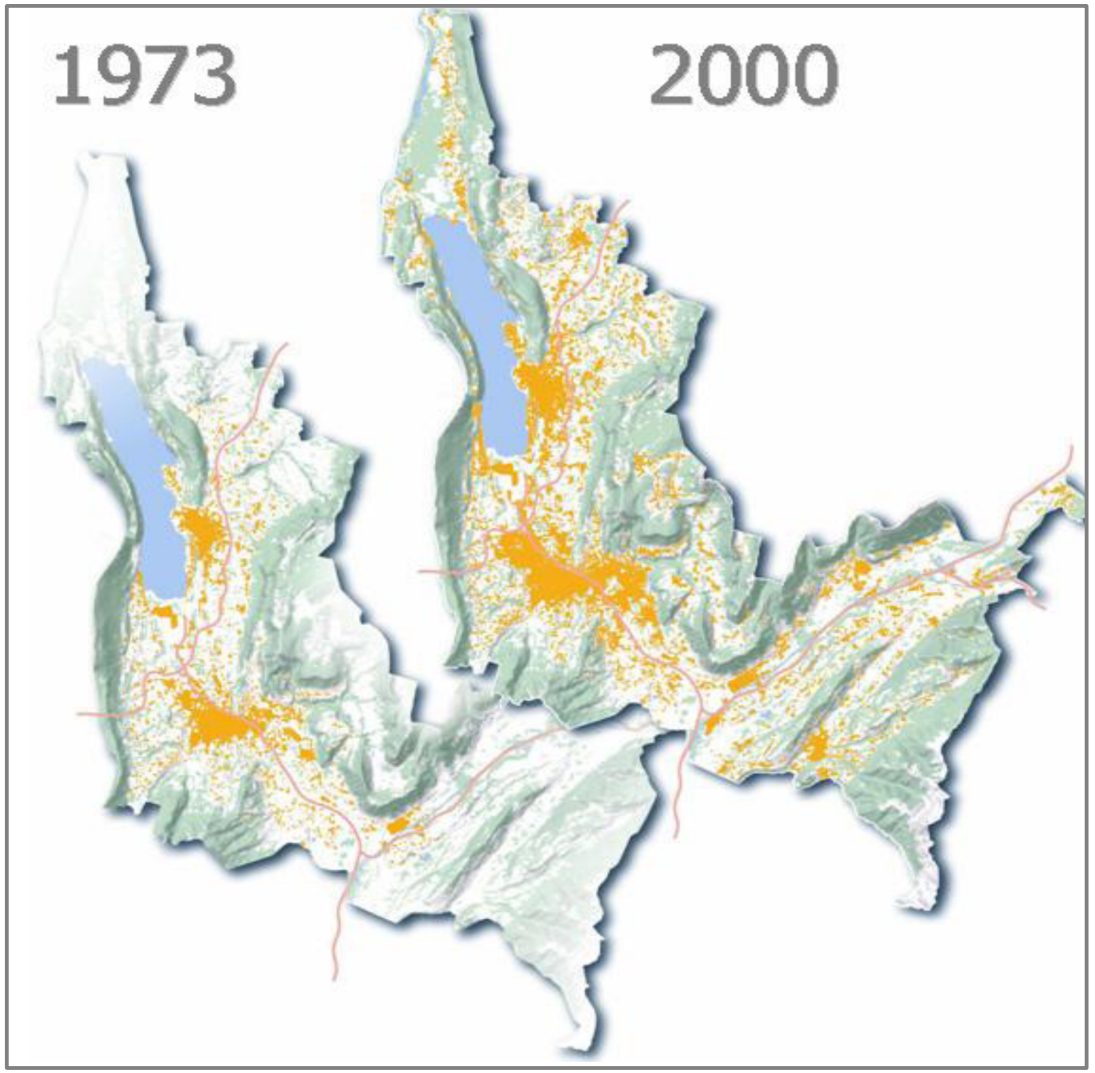

<u>Agglomération de Chambéry</u>

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

- **Article L.371-1 du code de l'environnement**

« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural »

1. Pourquoi une trame verte et bleue ?

2. Qu’est-ce qu’un SRCE ?

3. Appliquer la trame verte et bleue dans les documents d’urbanisme ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

- **Le dispositif « Trame verte et bleue » :**

TVB = Grenelle de l'Environnement (2007)

Code de l'Environnement (art. L.371-1 et suiv.)

Code de l'Urbanisme (art. L.111-1-1, L.121-1, L.122-1, L.123-1 et suiv.)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

TVB traduite par trois niveaux de déclinaison :

Prise en compte

Prise en compte

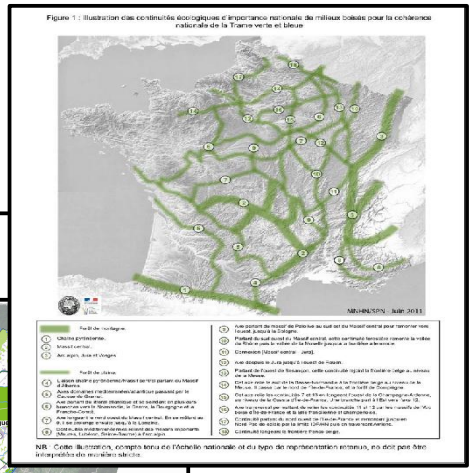

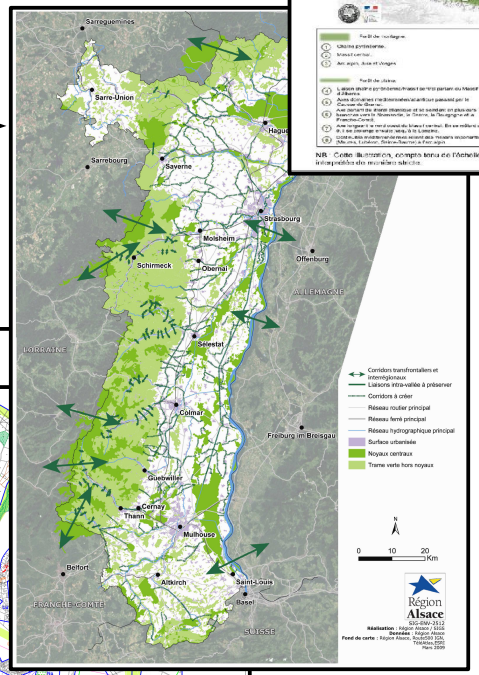

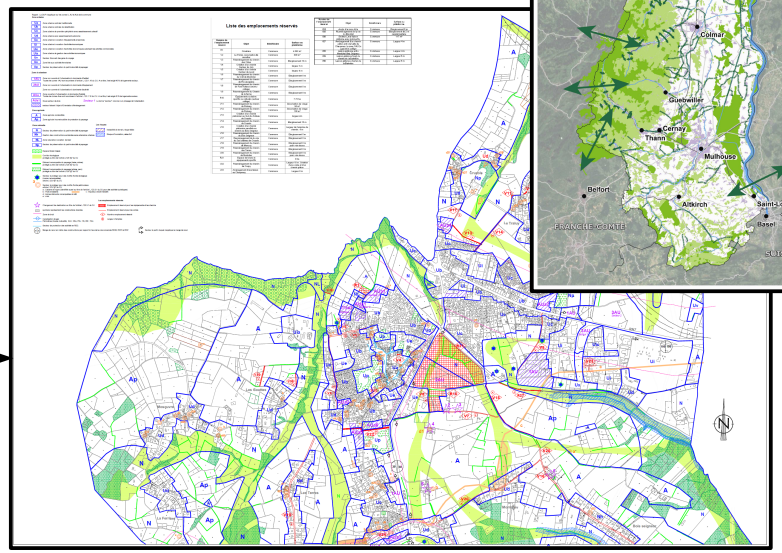

Échelle nationale :
« Orientations Nationales »

Échelle régionale :
Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
1/100 000ème

Échelle locale :
Documents d'urbanisme
1/25 000 à 1/5 000ème

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

Portée réglementaire :

- Le SRCE doit être pris en compte dans les **documents d'urbanisme** *(L.111-1-1 du Code l'urbanisme, L.371-3 du Code de l'environnement)*

- Prise en compte par quelques autres documents de planification (**schéma régional des carrières, plan régional d'agriculture durable**)

- Prise en compte dans les **projets de l'État et de ses collectivités**

- Pas d'opposabilité vis-à-vis des projets portés par des acteurs privés

- Pas d'opposabilité vis-à-vis des pratiques

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

Rapport de « prise en compte » :

- **Prise en compte** = niveau d'opposabilité le plus faible
- Les **3 niveaux d'opposabilité** :

  Conformité > Compatibilité > Prise en compte

Prise en compte =

« Ne pas s'écarter des orientations fondamentales de la norme supérieure sauf pour un motif tiré de l'intérêt de l'opération et dans la mesure où cet intérêt le justifie »

Indépendamment du SRCE :

- **Prise en compte** des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme nécessaires même en l'absence de SRCE *(L.121-1 et R.123-11 du code de l'urbanisme)*
- **Prise en compte** des continuités écologiques dans les projets soumis à étude d'impact (pas de lien réglementaire avec le SRCE, qui est un document d'échelle régionale)
- **Les cartographies du SRCE** sont des éléments de porter-à-connaissance. Une déclinaison et une adaptation à l'échelle locale est nécessaire.

- **Contenu obligatoire du SRCE :**

I. Diagnostic des enjeux régionaux en termes de continuités écologiques

II. Présentation des continuités écologiques (réservoirs et corridors) et atlas cartographique au 1/100 000ème

III. Plan d'actions stratégique

IV. Dispositif de suivi et d'évaluation

V. Résumé non technique

+ Rapport environnemental (support de l'évaluation environnementale du SRCE)

- **Un réseau écologique composé de 4 « trames » minimales (art. R.371-27 code de l'environnement) :**

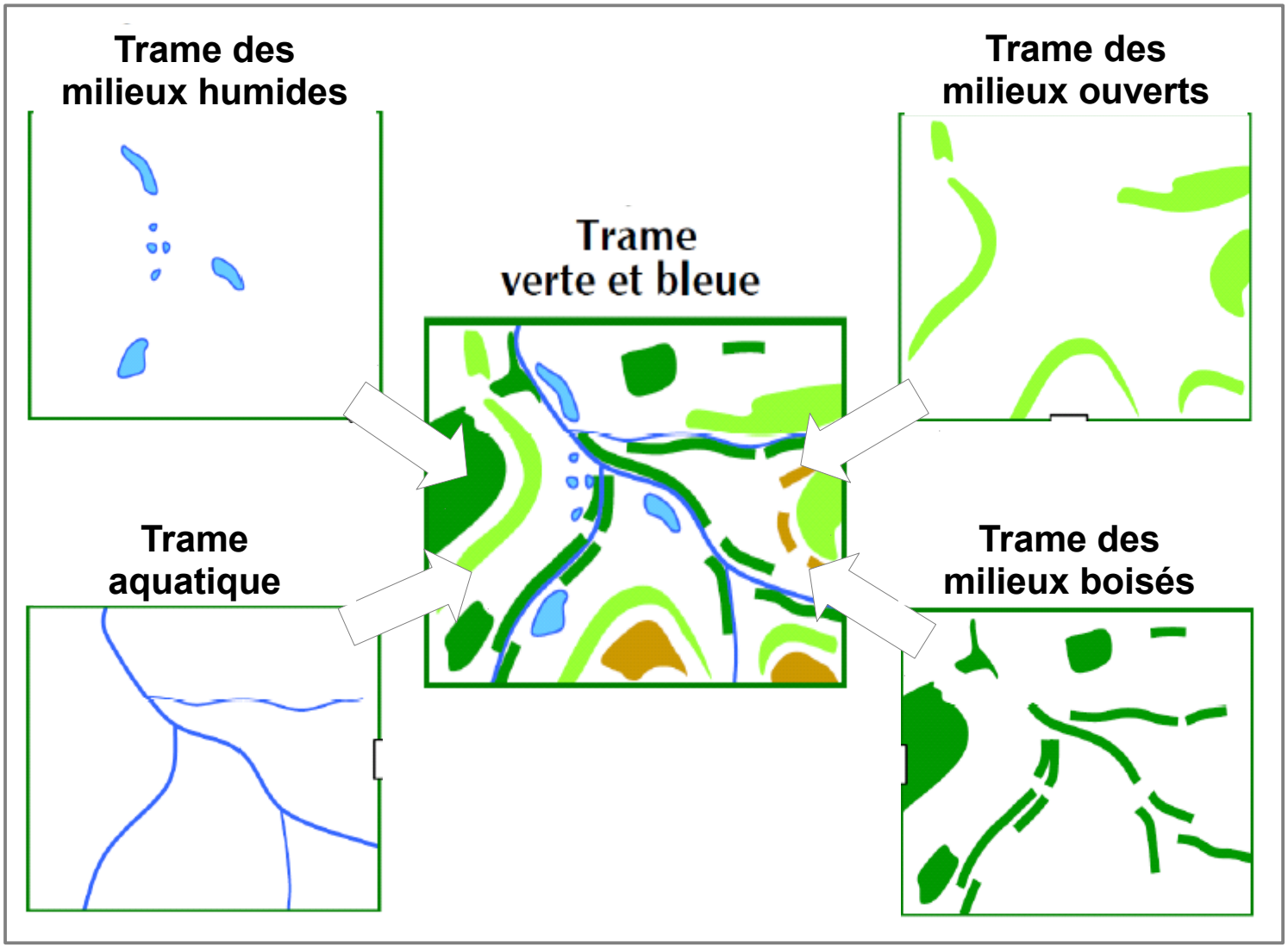

Trame BLEUE

Trame VERTE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

- **Identification des réservoirs et corridors**
  - **Réservoirs : Combinaison de 3 approches**
    - Réservoirs « réglementaires »
    - Réservoirs « périmètres »
    - Réservoirs « complémentaires »
  - **Corridors écologiques : Identification en plusieurs étapes**
    - Interprétation visuelle sur la base de l'occupation du sol favorable à chaque trame
    - Identification des obstacles potentiels à la continuité écologique
    - Évaluation de l'état de fonctionnalité de chaque corridor

      => « **avec objectif de préservation** » ou « **avec objectif de restauration** »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

Déclinaison locale du SRCE : un exemple virtuel...

Réservoir de biodiversité

- Tame aquatique à préserver
- Trame aquatique à restaurer
- Corridor écologique des milieux boisés à préserver
- Corridor écologique des milieux boisés à restaurer
- Bordure de corridor
- Réservoir de biodiversité des milieux ouverts à préserver
- Réservoir de biodiversité des milieux boisés à préserver
- Corridor écologique des milieux ouverts à préserver
- Corridor écologique des milieux ouverts à restaurer
- Bordure de corridor
- Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts) à préserver
- Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts) à restaurer
- Bordure de corridor
- Réservoir de biodiversité des milieux humides à préserver

Objectif

- Corridor écologique des milieux humides à préserver
- Corridor écologique des milieux humides à restaurer

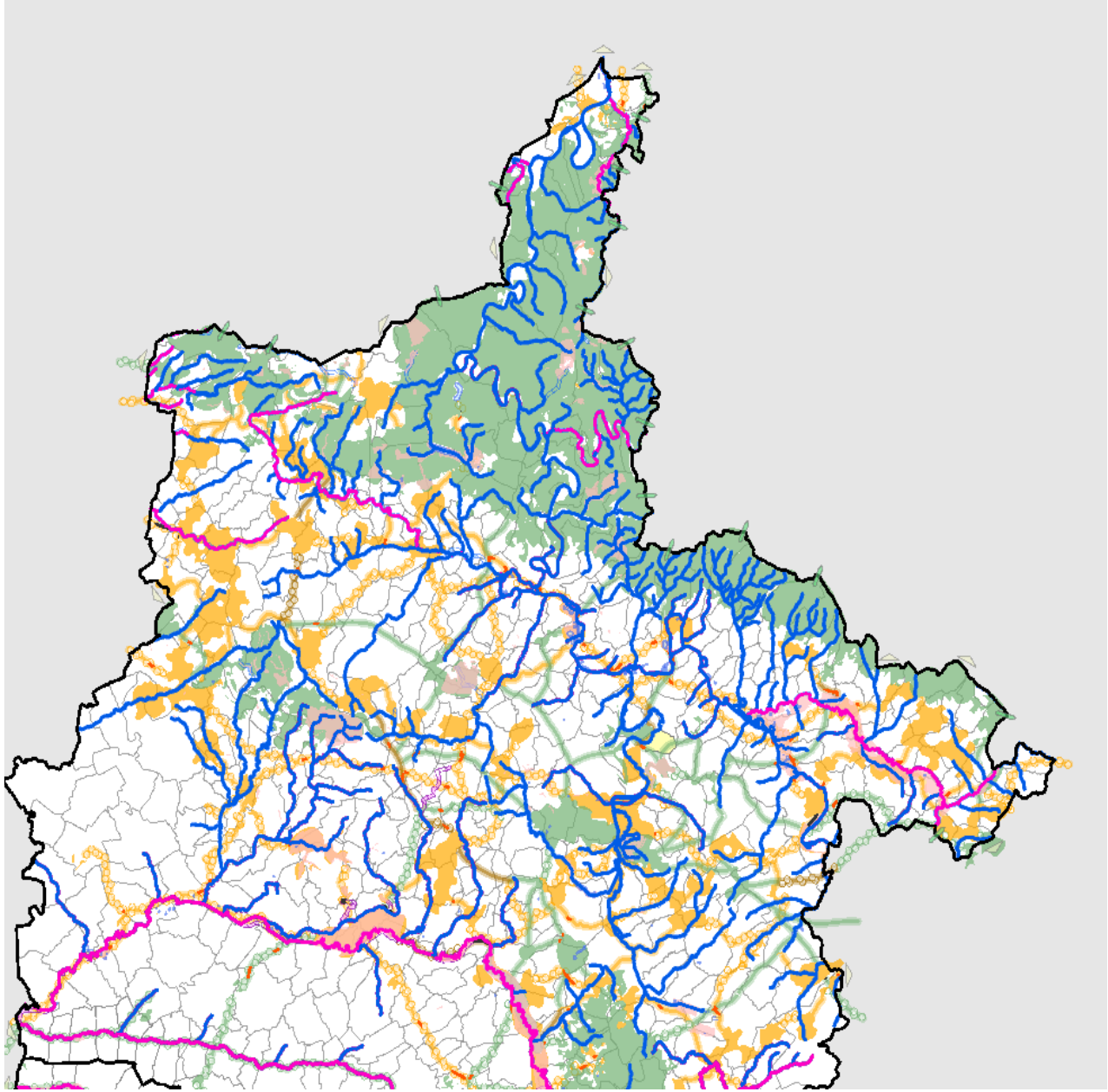

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

Échelle SRCE : 1/100 000ème

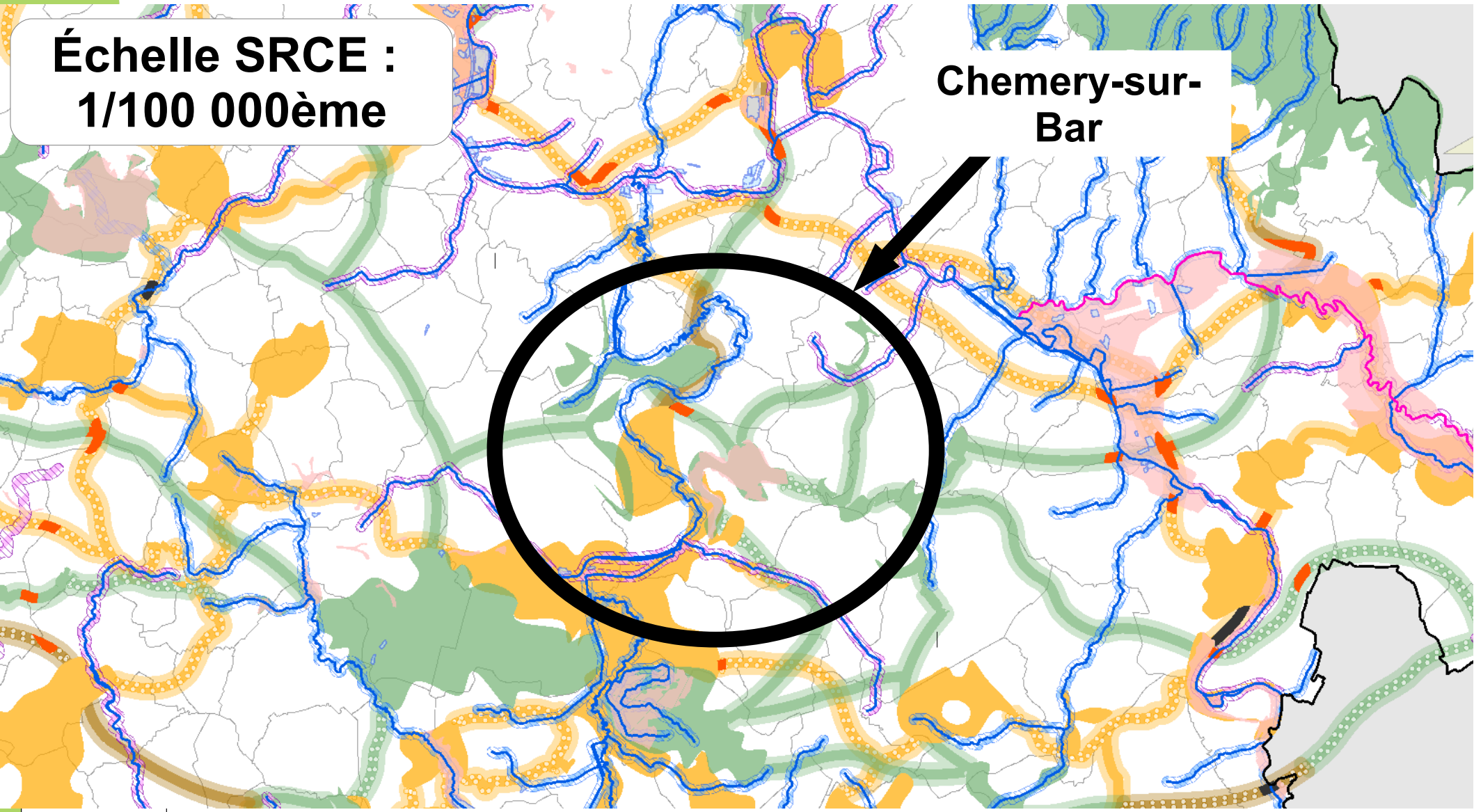

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

Échelle locale : 1/30 000ème

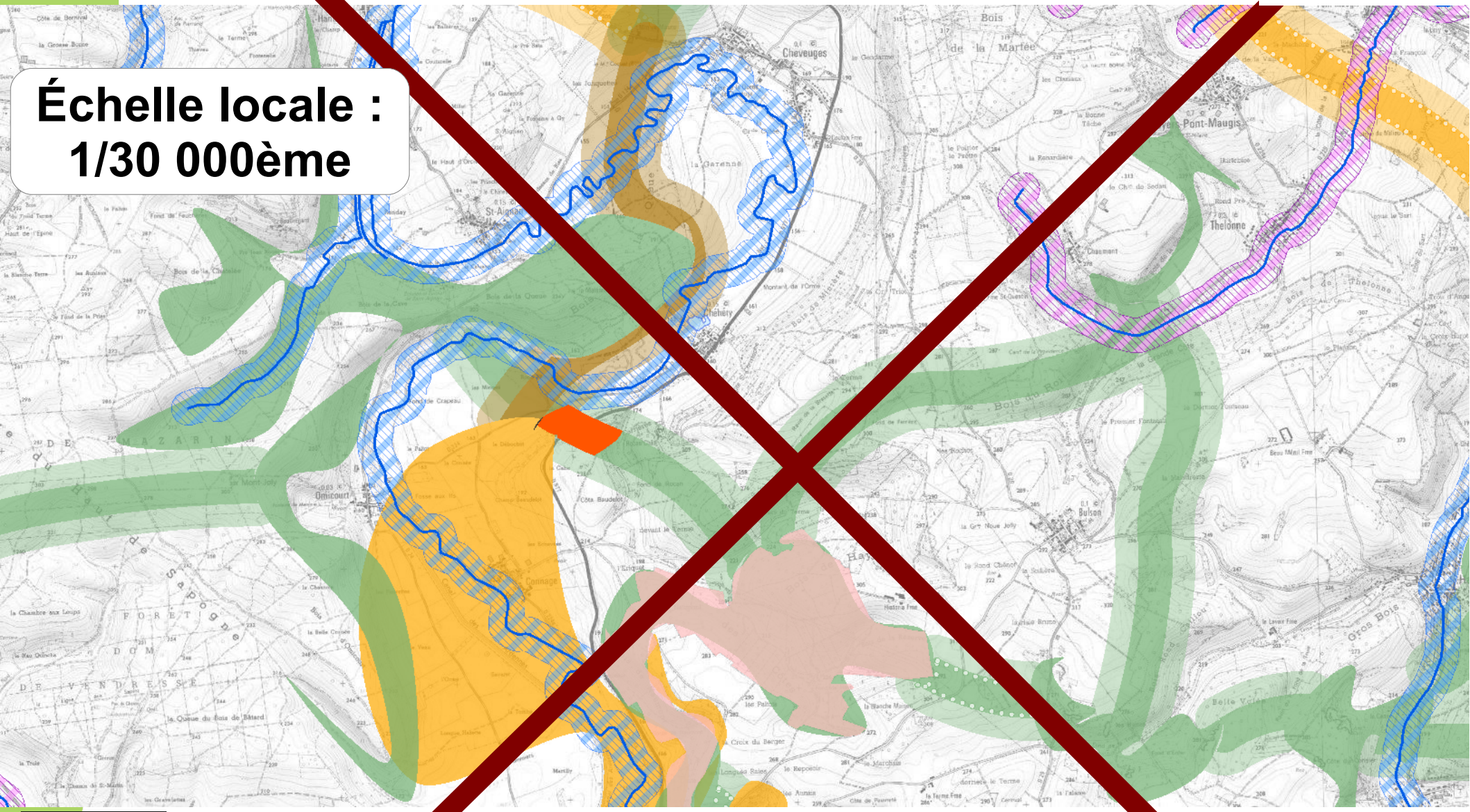

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

Échelle locale : 1/30 000ème

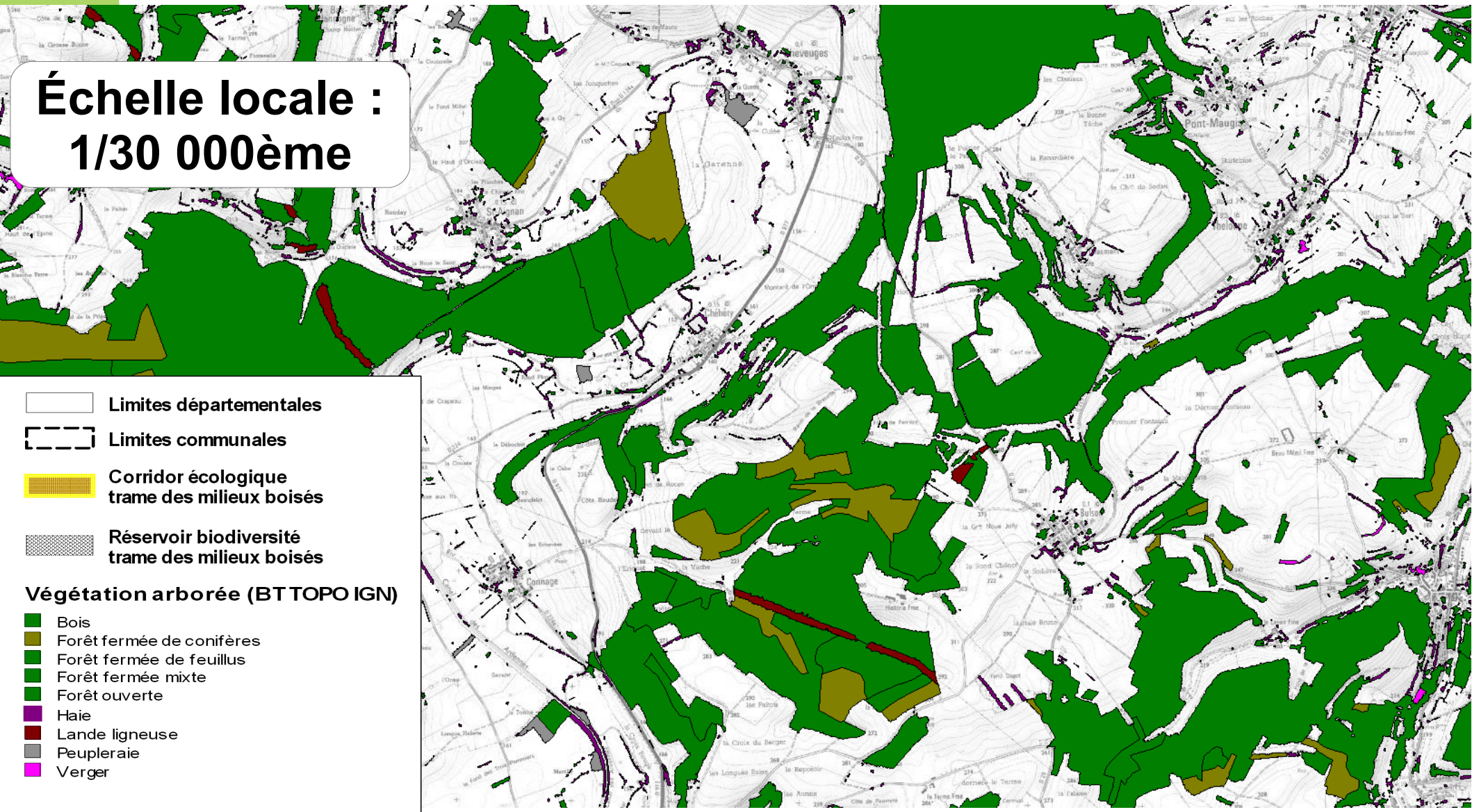

Échelle locale : 1/30 000ème

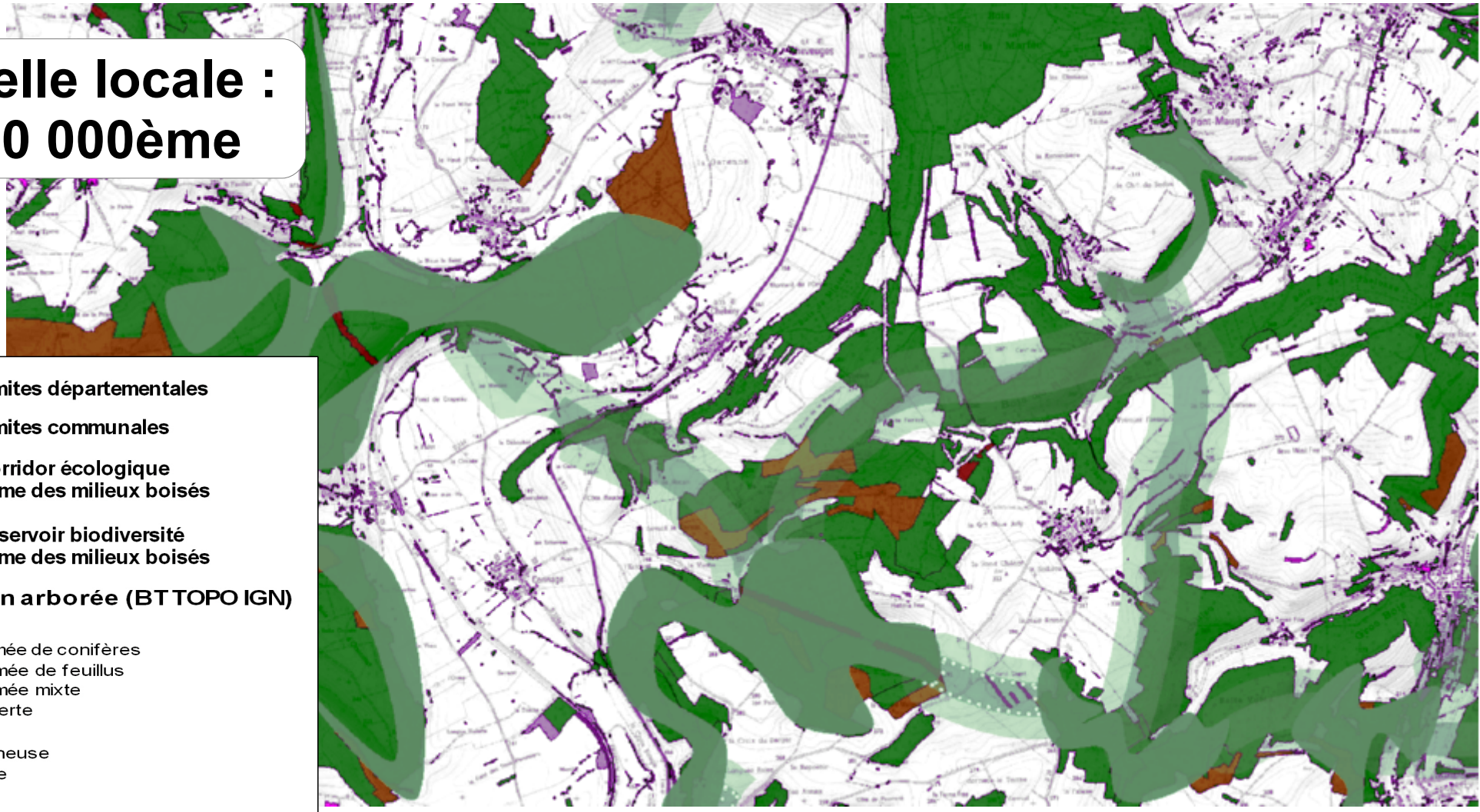

1. Pourquoi une trame verte et bleue ?

2. Qu’est-ce qu’un SRCE ?

3. Appliquer la trame verte et bleue dans les documents d’urbanisme ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

Comment intégrer la TVB dans les documents d'urbanisme ?

Construire un projet de territoire

En y intégrant les continuités écologiques

Prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Écologique

Intégration des enjeux régionaux

Adaptation de ces enjeux au contexte local

Établir un diagnostic

- Quels sont les enjeux de continuités propres à notre territoire ?
- Quels sont les liens avec les continuités écologiques des territoires adjacents ?
- Les projets d'aménagement respectent-ils la trame du territoire ?
- etc.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

La Trame verte et bleue permet ainsi :

- De concilier **développement urbain** et **biodiversité**
- La conservation de l'**attractivité du territoire** (activités touristiques, de loisirs, …)
- Le **maintien d'activités** adaptées et des espaces qui leurs sont associés (agriculture, sylviculture...)
- L'**amélioration du cadre de vie** via la préservation des paysages, le développement de la nature en ville, etc.
- La **préservation des services rendus par la biodiversité** : fertilisation des sols, limitation des risques d'inondation, pollinisation, atténuation de la chaleur, etc.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

Pour en savoir plus : http://www.trameverteetbleue.fr/

<u>Contact</u> :

pierre.vincent@developpement-durable.gouv.fr

Merci pour votre attention !

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE